



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26/03/2024

### **Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, place sous instance de classement au titre des monuments historiques l'ancien pavillon « Direction-dessins » de l'usine SCAL, à Issoire, dans le Puy-de-Dôme**

La ministre de la Culture, Mme Rachida DATI, a décidé de placer sous le régime de l'instance de classement au titre des monuments historiques l'ancien pavillon « Direction-dessins » de l'usine SCAL, à Issoire, dans le Puy-de-Dôme.

Le pavillon « Direction-dessins » est l'un des plus importants de l'ensemble de 14 pavillons construits par l'architecte Pierre Jeanneret et l'ingénieur Jean Prouvé en 1940 et 1941 pour abriter des logements et bureaux dans le cadre de la construction de l'usine de la Société centrale des alliages légers (SCAL), chargée par le Gouvernement de produire des alliages d'aluminium destinés, notamment, à approvisionner l'armée, dans le cadre de la montée des périls. Ces 14 pavillons sont construits autour du système d'ossature à portique axial dont le brevet avait été déposé par Prouvé. Ce système sera, par la suite, utilisé pour loger des sinistrés de la Guerre, puis pour construire des maisons tropicales en Afrique. Le pavillon « Direction-dessins » abritait, à l'étage, la direction de l'usine, et au rez-de-chaussée les tables à dessin des ingénieurs.

En 1958, Claude Barbat, qui a travaillé pour la SCAL, et admirait le travail de Prouvé, achète le pavillon mis en vente par la SCAL, le démonte et le remonte, toujours à Issoire, pour en faire sa maison de famille.

Conscient de l'intérêt du bâtiment, il procède à des aménagements essentiellement réversibles, et met en réserve les éléments qu'il ne peut réemployer. Il conserve la maison jusqu'à son décès, en 2023.

L'ancien pavillon « Direction-dessins » est aujourd'hui mis en vente, ce qui impliquera très probablement un nouveau démontage et un déplacement entraînant des risques pour la conservation de cette architecture légère.

Compte tenu de ces risques et de l'importance de cet édifice, œuvre d'un architecte et d'un ingénieur importants du XXe siècle, en dépit de sa modestie apparente, la ministre de la Culture a décidé de le placer sous instance de classement pour s'assurer, dans le délai d'un an ouvert par cette décision, que toutes précautions seront prises pour la conservation de ce pavillon. Ce délai sera mis à profit pour prendre, le cas échéant et après consultation des instances compétentes, une mesure de protection définitive, qui permettra à l'État de soutenir les propriétaires, actuels ou futurs, dans un projet de restauration.

### **Contact presse**

#### **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)